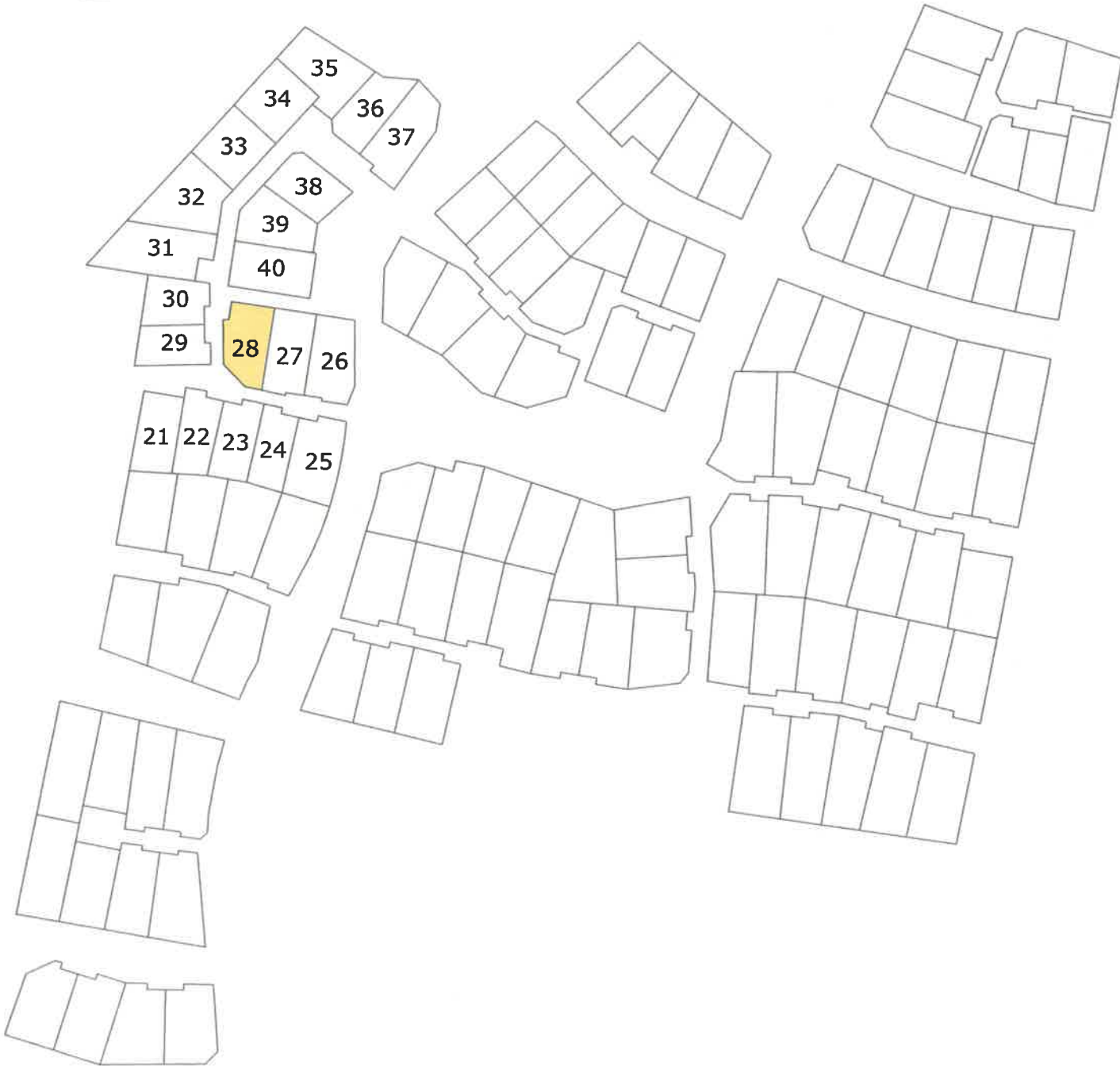


Lotissement LA GAILLARDIERE II

Plan de composition



Echelle : 1 / 2000



Cabinet LOISEAU - SELARL de Géomètres-Experts

GÉOMÈTRE - EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Siège Social

1bis rue Gresset - BP 52
72202 LA FLECHE Cedex
Tél.: 02.43.480.680

Bureau secondaire

16 avenue Jean Jaurès
72500 MontVal sur Loir
Tél.: 02.43.44.21.22

Bureau secondaire

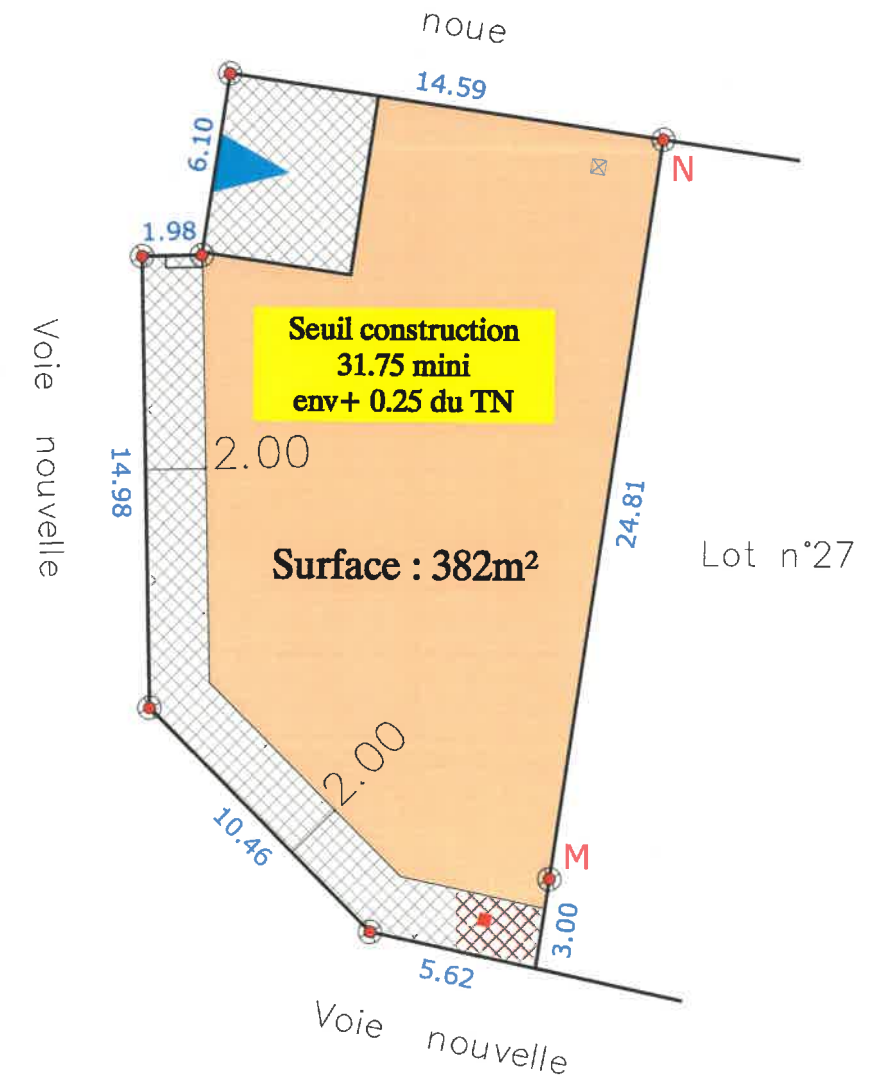
13 bis, rue Jean Grémillon
72000 LE MANS
Tél.: 02.43.23.38.10

contact@cabinetloiseau.com

DEPARTEMENT DE LA SARTHE VILLE DE LA FLECHE Lotissement "La Gaillardière II" Lot n° 28

PLAN MASSE

Section ZY n° 535



	Borne OGE plaquette		Emprise inconstructible		Accès imposé 6,00x5,00m
	Borne OGE ancienne		Emprise constructible primaire		Accès glissant 6,00x5,00m
	Eaux usées		Emprise constructible secondaire		Seuil construction ... mini env+ ... du TN
	Eaux pluviales		Marge de retrait minimum de 2,00m pour la construction principale		Côte de seuil projeté (+7cm/niveau le plus haut de l'accès)
	Candélabre		Côte de retrait au moins égale à la demi-hauteur du bâtiment mesurée à l'égout du toit avec un minimum de 3m		
	Muret technique (AEP, Téléphone, GAZ, Basse Tension)				

N.B.: Les indications techniques et réglementaires ont été transmises par PAYSAGE CONCEPT (d'après le plan: PA MAJ 8 Juillet 2016)

Dressé par le Cabinet LOISEAU
SELARL de Géomètres-Experts
Soussigné à LA FLECHE le 27 Juillet 2018
Référence = GL/2018/20947

Echelle : 1/250

Ville de LA FLECHE
LOTISSEMENT « La Gaillardière II »
LOT n° 28

SARTHE HABITAT vend le lot n° 28 d'une superficie réelle de 382 m², joignant :

- au Nord, une noue,
- à l'Est, le lot n° 27,
- au Sud, la voie nouvelle,
- à l'Ouest, la voie nouvelle.

Il est cadastré de la manière suivante :

Section ZY n° 535 « La Gaillardière II » Surface réelle..... **3 a 82 ca**

SUIVANT D.A. n° 3713 R vérifié et numéroté au Cadastre du MANS (72) le 25 Juillet 2018

DELIMITATION

D'une façade de :

- 39.14 m (5.62 + 10.46 + 14.98 + 1.98 + 6.10 m) en bordure des voies nouvelles,
- 14.59 m en bordure de la noue,

Il est délimité comme suit :

1. avec le lot n° 27 par la ligne droite MN matérialisée comme suit :
 - au point M, par une borne O.G.E. plaquette située à 3.00 m en retrait de la voie nouvelle,
 - au point N, par une borne O.G.E. plaquette située en bordure de noue, à 24.81 m de la borne M.

Fait à LA FLECHE, le 27 Juillet 2018

Cabinet LOISEAU
SELARL de Géomètres Experts
1 bis rue Gresset - 72200 LA FLECHE
© 02 43 480 680 - Fax 02 43 480 680
contact@cabinetloiseau.com
N° Inscription OGE : 5015
424 490 027 RCS LE MANS

